Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Sylviculture, veuillez visiter :
bpsylviculture.fr/annales-sujets-et-corriges

SESSION 2026
Métropole - Antilles - Guyane - Réunion

BREVET PROFESSIONNEL - RESPONSABLE DE CHANTIERS DE BÛCHERONNAGE MANUEL ET DE SYLVICULTURE

ÉVALUATION EN SITUATION PROFESSIONNELLE RATTACHÉE À LA CAPACITÉ C2 : PILOTER UN CHANTIER

Coefficient : Aucun coefficient national propre à cette évaluation. Barème local sur 20 points.Durée : 120 minutes

---

Matériel autorisé : **L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collège », est autorisé.**

Le sujet comporte **6 pages** numérotées de 1/6 à 6/6. Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

DOSSIER SUJET

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE ET CAHIER DES CHARGES : BOIS & PENTES, ENTREPRISE FICTIVE DE TRAVAUX FORESTIERS SITUÉE À ÉPINAL, DANS LES VOSGES

Cadre de l'évaluation : le BP Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de sylviculture est organisé en unités capitalisables. Il n'existe pas d'épreuve écrite nationale autonome intitulée « Gestion des rémanents et remise en état », ni de coefficient national attribué à cette matière. La présente évaluation écrite sur 20 points constitue un support local rattaché à la capacité C2, selon des modalités définies par le centre habilité.

Vous êtes responsable de chantier au sein de Bois & Pentes, entreprise de travaux forestiers employant 12 salariés permanents. L'entreprise réalise des travaux de bûcheronnage manuel, de débardage et de sylviculture pour des propriétaires forestiers, des communes et des coopératives. Elle se positionne sur des chantiers de proximité où la qualité d'exécution, la préservation des sols et la remise en état sont des critères importants.

À la suite d'une coupe d'amélioration dans une parcelle communale de 18 hectares à proximité de Bruyères, le donneur d'ordre conteste la remise en état du chantier. Des rémanents ont été déposés dans un fossé de drainage et des ornières sont signalées sur une voie de desserte. Le donneur d'ordre retient 1 800 euros sur le solde de la facture. Vous devez analyser la situation contractuelle, établir un diagnostic de l'activité et exploiter les données économiques du chantier afin de proposer une réponse professionnelle argumentée.

Les données de l'entreprise et du chantier figurant dans le dossier sont établies pour cette situation. Les textes juridiques sont à mobiliser dans leur rédaction reproduite ci-dessous.

Partie 1 : Analyse juridique de la situation contractuelle (7 points)

Qualifier les faits et résoudre la difficulté selon le syllogisme juridique

Le contrat signé par Bois & Pentes et la commune prévoit une obligation de traitement des rémanents, de maintien des fossés fonctionnels et de remise en état des accès. Après réception du chantier, la commune a notifié des désordres et a retenu 1 800 euros sur un solde de facture de 4 000 euros. Vous devez raisonner à partir des pièces du DT 1 et du DT 3, sans présumer de faits qui ne sont pas établis.

1.1 (1,5 point) À partir des faits, qualifiez juridiquement les parties et la relation qui les unit. Relevez les obligations contractuelles de Bois & Pentes qui sont directement concernées par le litige.

1.2 (1 point) Formulez le problème de droit auquel doit répondre le responsable de chantier concernant la retenue opérée par la commune.

1.3 (2 points) Exposez la règle de droit applicable à l'aide des extraits du DT 1. Votre réponse distinguera la force obligatoire du contrat, l'exécution de bonne foi, les sanctions de l'inexécution et les conditions de l'exception d'inexécution.

1.4 (2,5 points) Appliquez la règle aux faits et proposez une solution motivée. Indiquez les éléments que Bois & Pentes doit vérifier ou réunir avant de contester la retenue, puis précisez les mesures amiables et opérationnelles qu'elle peut proposer à la commune. Votre conclusion devra tenir compte de la réalité des désordres, de leur imputabilité, de leur gravité et de la proportionnalité de la retenue.

Partie 2 : Analyse managériale et stratégique (7 points)

Établir un diagnostic interne et externe puis proposer des décisions de pilotage

La direction souhaite tirer les enseignements du litige et décider si elle doit renforcer son organisation de fin de chantier. Utilisez les informations de contexte et les données du DT 2. Appuyez vos constats sur des éléments précis et distinguez les facteurs internes des facteurs externes.

Repères d'activité et éléments de contexte

Indicateur	Donnée
Effectif permanent	12 salariés
Chantiers réalisés en 2025	46
Chantiers ayant donné lieu à une réclamation sur la remise en état	5
Part des commandes provenant de clients publics ou de coopératives	62 %
Objectif de la direction	Maintenir la qualité des chantiers et réduire les reprises non facturées

Données fournies par la direction de Bois & Pentes pour l'année 2025.

2.1 (2,5 points) Réalisez un diagnostic SWOT de Bois & Pentes en identifiant au moins deux forces, deux faiblesses, deux opportunités et deux menaces. Chaque élément doit être justifié par une information du contexte ou du DT 2.

2.2 (2 points) Présentez une analyse PESTEL de l'activité en sélectionnant quatre facteurs externes pertinents. Pour chacun, indiquez s'il constitue principalement une opportunité ou une menace et expliquez son effet possible sur la gestion des rémanents ou la remise en état des chantiers.

2.3 (2,5 points) Analysez les choix d'organisation proposés par la direction dans le DT 2. Formulez deux préconisations hiérarchisées, réalistes et assorties chacune d'un indicateur de suivi permettant de réduire les défauts de remise en état et les coûts de reprise.

Partie 3 : Analyse économique et gestion du chantier (6 points)

Exploiter les données financières et apprécier la rentabilité du chantier

Les données de gestion du chantier figurent au DT 3. Les charges variables comprennent notamment les coûts de main-d'œuvre directement affectés, le carburant, l'entretien lié au chantier et le transport. Les charges fixes affectées sont calculées par la direction selon une clé interne de répartition. Pour les calculs, une reprise éventuelle de 1 800 euros est traitée comme une charge supplémentaire du chantier, sans modification du chiffre d'affaires.

Données économiques du chantier de coupe d'amélioration

Donnée	Montant ou taux
Chiffre d'affaires facturé	24 000 €
Charges variables du chantier	14 400 €
Charges fixes affectées	6 000 €
Solde de facture restant à payer	4 000 €
Montant retenu par la commune	1 800 €
Coût estimé d'une intervention de reprise	1 800 €

Montants en euros hors taxes, établis par la direction pour le chantier étudié.

3.1 (2 points) Calculez la marge sur coûts variables du chantier, le taux de marge sur coûts variables et le résultat avant reprise. Présentez les calculs et les unités.

3.2 (2 points) Calculez le seuil de rentabilité en chiffre d'affaires, en supposant que la structure des charges variables reste proportionnelle au chiffre d'affaires. Calculez également la marge de sécurité en euros et en pourcentage du chiffre d'affaires réalisé.

3.3 (2 points) Calculez le résultat du chantier si l'intervention de reprise de 1 800 euros est entièrement supportée par Bois & Pentes. Comparez ce résultat au résultat avant reprise et formulez une conclusion de gestion sur l'intérêt de prévenir les défauts de remise en état.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : EXTRAITS JURIDIQUES ET CLAUSES DU CONTRAT DE TRAVAUX FORESTIERS

Contrat conclu entre la commune de Val-des-Bois, donneur d'ordre, et Bois & Pentes, entreprise de travaux forestiers : « Le prestataire traite les rémanents conformément aux consignes de chantier. Les fossés de drainage et leurs exutoires doivent rester fonctionnels et ne peuvent être obstrués par des rémanents. Les accès utilisés doivent être remis dans un état compatible avec leur usage antérieur, sous réserve des dégradations relevant de l'usage normal et des conditions convenues. Le donneur d'ordre signale les réserves par écrit et les parties conviennent des modalités de leur levée. »

Code civil, article 1103 : « Les contrats légalement formés tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faits. »

Code civil, article 1104 : « Les contrats doivent être négociés, formés et exécutés de bonne foi. Cette disposition est d'ordre public. »

Code civil, article 1217 : « La partie envers laquelle l'engagement n'a pas été exécuté, ou l'a été imparfaitement, peut : refuser d'exécuter ou suspendre l'exécution de sa propre obligation ; poursuivre l'exécution forcée en nature de l'obligation ; solliciter une réduction du prix ; provoquer la résolution du contrat ; demander réparation des conséquences de l'inexécution. Les sanctions qui ne sont pas incompatibles peuvent être cumulées ; des dommages et intérêts peuvent toujours s'y ajouter. »

Code civil, article 1219 : « Une partie peut refuser d'exécuter son obligation, alors même que celle-ci est exigible, si l'autre n'exécute pas la sienne et si cette inexécution est suffisamment grave. »

Code civil, article 1231-1 : « Le débiteur est condamné, s'il y a lieu, au paiement de dommages et intérêts soit à raison de l'inexécution de l'obligation, soit à raison du retard dans l'exécution, s'il ne justifie pas que l'exécution a été empêchée par la force majeure. »

Ces extraits sont fournis pour les besoins de l'évaluation. Le candidat doit distinguer l'existence d'un désordre, son imputabilité à l'entreprise et le choix de la sanction applicable.

DT 2 : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC STRATÉGIQUE ET ORGANISATION DU CHANTIER

Éléments internes communiqués par la direction : Bois & Pentes dispose d'équipes expérimentées en bûcheronnage manuel et en sylviculture. L'entreprise bénéficie de relations régulières avec des communes et des coopératives forestières. Les comptes rendus de fin de chantier ne sont pas établis selon un modèle unique. Les photographies de l'état initial et de l'état final sont prises de façon inégale selon les équipes. Les consignes de dépôt des rémanents sont parfois transmises oralement au chef d'équipe.

Éléments externes : les donneurs d'ordre demandent de plus en plus fréquemment des preuves de remise en état et de respect des prescriptions environnementales. Les périodes de sols humides augmentent le risque d'orniérage et peuvent imposer une adaptation du calendrier ou des accès. Les cahiers des charges des chantiers varient selon les propriétaires et les sites. La valorisation locale de certains bois et produits forestiers peut offrir des débouchés, mais elle dépend des volumes, de la qualité et des coûts de mobilisation.

Décisions envisagées par la direction : préparer une fiche de contrôle de fin de chantier, photographier systématiquement les zones sensibles avant et après travaux, désigner une personne responsable de la vérification des fossés et des accès, et prévoir une courte réunion de retour d'expérience après tout chantier ayant fait l'objet d'une réserve.

Facteurs PESTEL à examiner

Dimension	Éléments disponibles dans le dossier
Politique	Commandes de collectivités et politiques locales de gestion forestière
Économique	Coûts de reprise, disponibilité des débouchés et variation des coûts d'exploitation
Socioculturel	Attentes des propriétaires et usagers concernant la qualité des chantiers
Technologique	Outils de suivi photographique et équipements d'exploitation adaptés aux sols
Environnemental	Sensibilité des sols, fossés, cours d'eau et périodes humides
Légal	Obligations contractuelles, prescriptions applicables au chantier et responsabilité en cas d'inexécution

Pistes de travail : le candidat sélectionne les facteurs utiles et justifie leur effet.

DT 3 : JURISPRUDENCE RELATIVE À L'EXÉCUTION DE BONNE FOI ET DONNÉES DE GESTION

Cour de cassation, chambre commerciale, 10 juillet 2007, pourvoi n° 06-14.768 : la Cour rappelle, au visa de l'ancien article 1134, alinéa 3, du Code civil, que l'exigence de bonne foi permet au juge de sanctionner l'usage déloyal d'une prérogative

contractuelle, sans autoriser une atteinte à la substance des droits et obligations convenus. La décision porte sur l'exécution d'un contrat et l'usage d'une faculté contractuelle. Cette référence éclaire l'exigence de loyauté dans l'application du contrat ; elle ne décide pas, à elle seule, si la retenue litigieuse de la commune est justifiée. Pour les contrats soumis au droit actuel, l'exigence de bonne foi figure notamment à l'article 1104 du Code civil.

Données comptables du chantier : le chiffre d'affaires facturé s'élève à 24 000 euros hors taxes. Les charges variables affectées s'élèvent à 14 400 euros et les charges fixes affectées à 6 000 euros. Le solde de facture restant à payer est de 4 000 euros ; la commune en retient 1 800 euros au titre des désordres signalés. Le coût estimé de l'intervention de reprise est de 1 800 euros.

Formules de gestion à utiliser : marge sur coûts variables = chiffre d'affaires - charges variables ; taux de marge sur coûts variables = marge sur coûts variables / chiffre d'affaires ; résultat = chiffre d'affaires - charges variables - charges fixes ; seuil de rentabilité en chiffre d'affaires = charges fixes / taux de marge sur coûts variables ; marge de sécurité = chiffre d'affaires réalisé - seuil de rentabilité.

Tableau de bord économique du chantier

Poste	Montant
Chiffre d'affaires	24 000 €
Charges variables	14 400 €
Charges fixes affectées	6 000 €
Coût de reprise estimé	1 800 €
Solde de facture restant à payer	4 000 €
Retenue contestée	1 800 €

Montants en euros hors taxes. La reprise éventuelle n'est pas incluse dans le résultat initial.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : synthèse juridique, diagnostic et calculs **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Compléter les tableaux ci-dessous. Les réponses peuvent être poursuivies sur la copie en identifiant clairement la question correspondante. Justifier les calculs et les propositions par les informations des documents techniques.

Grille d'analyse de la situation juridique

Étape du raisonnement	Réponse du candidat
Qualification juridique des faits et des parties	.....
Problème de droit	.....
Règles de droit applicables	.....
Application aux faits et solution motivée	.....

À compléter pour structurer la réponse à la partie 1.

Diagnostic stratégique SWOT

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....

Compléter avec des éléments justifiés par le contexte et le DT 2.

Calculs de gestion du chantier

Indicateur	Calcul	Résultat
Marge sur coûts variables	.....	.....
Taux de marge sur coûts variables	.....	.....
Résultat avant reprise	.....	.....
Seuil de rentabilité en chiffre d'affaires	.....	.....
Marge de sécurité	.....	.....
Résultat après reprise	.....	.....

Indiquer les formules, les résultats et les unités.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.